



Courcelles-lès-Lens

#C2Lmaville

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **11 avril 2024** à **18 heures 00**,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie

Sous la Présidence de **Madame Édith BLEUZET- CARLIER, Maire**

En suite d'une convocation en date du **5 avril 2024**.

Étaient présents :

1. Madame Édith BLEUZET-CARLIER
2. Madame Annie PENET
3. Monsieur Brahim MOUTAOUKIL
4. Madame Valérie VIENNE
5. Monsieur Olivier BAEY
6. Madame Isabelle JEANNIN-LHOEST
7. Monsieur Ludovic BOBELNA
8. Madame Patricia CONEIM
9. Monsieur Frédéric GESELLE
10. Monsieur Necer HAMZAOU
11. Madame Patricia POQUET
12. Monsieur Michel VIVIER
13. Monsieur Serge VIENNE
14. Madame Emmanuella ZULIANI
15. Madame Nadège FRANCHOMME
16. Madame Emilie COISNE
17. Monsieur Xavier CARLIER
18. Monsieur Bernard CARDON
19. Madame Monique KUCHARSKI
20. Monsieur Grégory PETIT
21. Monsieur Georges MILAN
22. Madame Séverine COSTA
23. Monsieur Hervé BRUAUX

Absents excusés :

1. Monsieur Jérôme GRANDJEAN donne procuration à Madame Valérie VIENNE
2. Madame Danielle CAFFE donne procuration à Madame Monique KUCHARSKI
3. Monsieur Joffrey CABY donne procuration à Monsieur Bernard CARDON
4. Madame Aurélie TERZOUTYETTOU-DACQUIN donne procuration à Madame Nadège FRANCHOMME

Absents :

1. Monsieur Ludovic RICHARD
2. Madame Natacha KARCZYNSKI

Secrétaire de séance : **Monsieur Brahim MOUTAOUKIL**

En exercice : 29

Présent(s) : 23



Absents - Procuration(s) : 4

Absent(s) : 2

DÉLIBÉRATION : DEL2024-1104-027

OBJET :

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FRANCE MÉDIATION

Annexe027A : Bulletin d'Adhésion à France Médiation

Annexe027B : Acte d'engagements réciproques

Annexe027C : Plaquette de présentation de France Médiation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Charte de référence de la médiation sociale

France Médiation anime une communauté de plus de 80 adhérents et mène des actions en faveur du développement et de la reconnaissance du secteur professionnel de la médiation sociale.

Par son action de promotion de la médiation sociale, France Médiation entend apporter des réponses adaptées, en favorisant l'expression des besoins et des attentes des populations, notamment les plus fragilisées, l'exercice de la citoyenneté et l'accès aux droits.

France Médiation fédère les acteurs publics, parapublics et privés, de la médiation sociale qui se reconnaissent dans ces valeurs. L'association assure leur représentation nationale auprès des instances de décisions (ministères, Haut conseil du travail social, Conseil national des villes, Commission professionnelle consultative du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle...). Interlocuteur des pouvoirs publics, France Médiation impulse la prise en compte de la médiation sociale dans les politiques publiques.

France Médiation capitalise les connaissances et les bonnes pratiques relatives à la médiation sociale. Au travers de travaux (études, évaluations, rencontres...), l'association facilite la diffusion de ces savoirs auprès des acteurs (dirigeants, encadrants, médiateurs et bénévoles), des partenaires et d'un plus large public.

Dans un esprit d'intelligence collective et de co-production, France Médiation anime un programme de travail collectif (séminaires des structures adhérentes, journées professionnelles, etc.). Au travers de "missions régionales d'appui", France Médiation met à disposition, localement, son expérience, son expertise et ses outils. Grâce à la présence de chargés de mission en régions, le pôle Vie du réseau informe, soutient la certification à la norme métier, met en relation et conseille les acteurs au plus près de leurs territoires d'action. Dans cette logique d'outillage des acteurs, France Médiation a mis en place une offre de formation et a forgé une ingénierie en matière d'études et d'innovation sociale pour la formation obligatoire des médiateurs sociaux.

L'adhésion annuelle est différenciée selon la taille de la commune soit 0,020€ par habitants.

Le coût pour la commune de Courcelles-lès-Lens est donc de :

0,020 € X 8104 (habitants) = 162,08 €



Vu l'avis de la Commission « Environnement – Finances » du **4 avril 2024** sur le projet de délibération qui lui est soumis :

FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** l'adhésion de la commune de Courcelles-lès-Lens à France Médiation l'année 2024 et suivantes.
- **Autoriser** Madame le Maire, à reconduire annuellement l'adhésion de la commune à l'association France Médiation
- **Autoriser** Madame Le Maire ou son représentant par délégation à signer l'ensemble des documents, actes et pièces afférents à l'application et la mise en œuvre de cette délibération
- **Confier** à Madame Le Maire ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour mener à bien ce dossier, ce projet et la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération

Dit que :

- Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024
- Madame Le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Les dispositions de cette délibération prendront effet à compter de la transmission de cette délibération au contrôle de légalité, et de sa publication ou affichage.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de soin d'affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www. telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

En exercice : 29
Présent(s) : 23
Procuration(s) : 4
Votant(s) : 27
Exprimé(s) : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE
À L'UNANIMITÉ**

Le Maire,
Édith BLEUZET – CARLIER



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Nomenclature acte : 8.2.1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 13/04/2024

De la publication le : 15/04/2024

Le Maire,
Édith BLEUZET - CARLIER

